



Droit a heritage suite a meconnaissance du deces durant un an

Par **thierry2a_old**, le **19/05/2007** à **00:10**

Mes parents se sont séparés lorsque j'avais 3 ans. Il a refait sa vie, s'est marié et à eu un enfant. Normal! Par contre, j'ai appris par le biais de ma mère qui a été contacté par un oncle à moi que mon père était décédé l'an dernier. Un an après le décès de mon père que dois je faire, quels sont mes droits. Pourquoi avoir attendu une année pour me prévenir? Merci pour vos réponses ou expérience

Par **Jurigaby**, le **19/05/2007** à **01:57**

Bonjour! Une succession prend du temps, et il n'est pas anormal que personne ne se soit encore adressée à vous. Par principe, le notaire chargé de la succession doit chercher tous les héritiers potentiels. Autrement dit, dans la mesure où votre existence est connue de tous, il est probable que le notaire s'adresse directement à vous. Si tel n'est pas le cas, je vous conseille de vous renseigner sur le notaire qui a été chargé de la succession afin de faire valoir vos droits. Cdt.

Par **thierry2a_old**, le **19/05/2007** à **22:59**

Merci de votre réponse rapide. Salutations
Thierry